



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EPCI

Question écrite n° 93604

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les possibilités de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI). À ce sujet, il a été évoqué dernièrement la possibilité d'instaurer « une plage de divorce » d'une durée de six mois qui pourrait intervenir au moins deux ans après la dernière élection municipale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93604

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4832